Réf. Farde e-Assemblées : 2499949

N° OJ : 7

# Projet d'Arrêté - Conseil du 19/12/2022

**Objet :** Tutelle spéciale sur le CPAS (art. 112bis).- MB 02/2022

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS modifiée par la loi du 5 août 1992;

Vu la délibération n° 40 du Conseil de l'Action Sociale du 30/11/2022 adoptant la modification budgétaire n° 2 pour l'exercice 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 30/11/2022 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action Sociale.

Annexes :

Délibération CPAS (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
MB.- Livre (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Rapport FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)